



REGLEMENT INTERIEUR SECTION ETUDE SPORT

Article 01 Conditions d'admissions

Pour intégrer la section étude sport, l'élève doit respecter plusieurs critères et suivre un parcours détaillé, lequel inclut une audition d'entrée et une série de cours spécifiques. Voici un résumé des conditions requises :

1. Audition d'entrée ou repérage :

- L'élève doit soit réussir une audition d'entrée, soit être repéré et validé par un membre de l'équipe de recruteurs de l'établissement. Ce processus garantit que les élèves possèdent les aptitudes nécessaires pour le niveau de formation proposé.

2. Inscription aux cours obligatoires :

- Cours de classique : Ces cours sont essentiels pour acquérir les fondamentaux indispensables.

- Cours de jazz : Ces séances permettent un travail complémentaire, notamment sur la chorégraphie. Ils visent à diversifier les compétences de l'élève et à enrichir son répertoire de mouvements.

- Cours technique : Ces cours se concentrent sur des aspects spécifiques comme le travail des diagonales, la souplesse et le renforcement musculaire. Ils sont cruciaux pour le développement technique de l'élève.

- Jazz concours : Ce cours est spécialement conçu pour préparer les élèves aux concours, audition et à la scène. I

Ces éléments constituent un programme complet qui vise non seulement à développer les compétences techniques de l'élève. Il est important que l'élève s'engage pleinement dans ce parcours pour tirer le meilleur parti de la formation et atteindre ses objectifs dans le sport étudié.

Article 02 Engagement

02-1 Inscription

Le cursus études sport est un engagement annuel sur la période scolaire de septembre à juin avec un volume de 280 heures de formation réparti les : lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h30. Toutes inscriptions signée par les deux parties sont pleinement due et ne pourront donner lieu à aucun remboursement pour quelques motif que ce soit.

02-2 Assurance

- Il est expressément convenu que tout élève participant au cours est en règle avec ses assurances personnelles (fournir certificat médical et attestation de responsabilité civile)

En cas d'accident ou blessures, conscient que ces derniers font partit du risque de la pratique intensive, les parents reconnaissent et acceptent ce risque sans contreparties ou demandes de dédommagement quelconque et dégage MZ dance studio et toute l'équipe pédagogique de toute responsabilité en cas d'accident corporel pouvant intervenir pendant les cours ou dans l'enceinte de l'école.

- Mz dance studio ne saurait être tenue responsable de toutes contre-indications médicales non portées par écrit à sa connaissance.

02-3 Restriction sanitaire

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur.

En cas de restrictions sanitaire les cours seront maintenus en vidéo pour une durée indéterminé. Néanmoins si nous nous référons aux précédent et considérant que l'étude-sport contrairement aux pratiques extra-scolaires fait parti du cycle scolaire à moins d'une fermeture ferme des établissements scolaire les cours seront très probablement maintenue en présentielle comme ce fut le cas pour nombre de sports-études jusqu'à présent.

02-4 L'élève s'engage à :

- **Chaque élève s'engage à une rigueur dans sa scolarité si ce contrat n'est pas respecté ceci est un motifs d'exclusion!**
- Être présent et à suivre avec sérieux et respect les cours dispensés afin de progresser ne pas perturber le travail et la progression du groupe.
- Chaque élève s'engage à faire preuve de rigueur et de motivation.
- En cas de maladie à fournir un certificat médical à jour des son retour.
- À laisser son téléphone portable dans les vestiaires (*sauf autorisation du professeur pour capter une routine, des exercices ou une chorégraphie*).
- À adopter un comportement respectueux et bienveillant envers ses camarades et professeurs.
- Respecter le matériel et les équipement mis à sa disposition.

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux élèves: d'être le plus silencieux possible, de ne pas courir, d'avoir leurs matériel.

De respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux et sur l'ensemble de la propriété. Tout comportement inapproprié sera immédiatement sanctionné.

En cas de harcèlement ou d'atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'autrui

Cela pourra donner suite à une exclusion ferme et définitive sans pré-avis ni remboursement.

L'accès à l'entrée principale doit être dégagé à tous moments (secours, urgences...)

L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux élèves, parents d'élèves et professeurs.

MZDANCESTUDIO décline toute responsabilité en cas de perte/vol.

L'utilisation du téléphone est interdit jusqu'à la fin du cours sauf si le professeur le permet.

02-5 Les parents s'engagent à :

- Prévenir le professeur avant le début du cours en cas d'absence.
- S'assurer des temps de récupérations et de sommeil ainsi que bonne alimentation de leur enfant.
- Faire suivre leur enfant régulièrement par un ostéopathe et ou un un kinésithérapeute.
- Ne pas intervenir dans les choix artistique de l'équipe de professeurs.
- Il est reconnu l'appartenance intellectuel des enseignements et chorégraphies à MZ DANCE STUDIO. Il est strictement interdit de divulguer le travail chorégraphique lors de toutes sortes de manifestations publics ou privés sans l'accord tacite et écrits de MZ DANCE STUDIO.

02-6 Droit à l'image:

Chaque élève ou parents d'élève mineur(e) autorise, sans limitation dans le temps, la diffusion de photos et vidéos le ou la concernant prises dans le cadre des activités de l'école.

02-7 Concours et représentation:

Le groupe participe à minimum 3 concours dans la saison.
Les déplacements, costumes, inscriptions aux concours sont à votre charge.
Il est interdit aux élèves de participer à un concours sans l'accord préalable de l'équipe d'encadrants sous peine d'exclusion définitive.

02-8 Concours en Solo

Les élèves désireuses (eux) d'avoir un solo peuvent en référer à l'équipe pédagogique.
La création d'un solo coûte 200 euros qui comporte la création de la chorégraphie, l'apprentissage, les heures de répétitions, le choix du costume et la bande son.

02-9 Tenue et matériel:

Pour chaque cours: des poids, un élastique force moyenne, une tenue chaude pour l'échauffement et cheveux attachés

- Brassière, juste, short ou legging noir.

Pour les représentations et concours:

-Gel, laque, élastiques (plusieurs), pince à chignons, pinces invisibles, peignes à queue, brosse...

Maquillage :-fond de teint (bien choisir la carnation de votre peau), anti-cernes, blush bonne mine, mascara noir, un rouge à lèvres plus neutre (couleur des lèvres)

-Tenue MZ, bottines ou pantoufle

Article 03 Conditions Tarifaires

Le tarif annuel est de :

Formation seule 1680 €

Comprenant 210 heures de formation intensive en partenariat suivi avec le groupe Tezena de Montcel ou le CNED.

L'élève intégrant le cursus sport études intègre obligatoirement la classe concours soit 5 cours complémentaires :

concours 1h30+ classique 1h30 + jazz 1h + 1h cours technique.

Soit 965€ pour les 5 heures de cours.

Comprenant 175 heures de formation supplémentaire au MZ DANCE STUDIO.

Les frais d'inscription à MZ sont offerts aux membres de la section Études-sport ainsi qu'un casier.

Et l'élève bénéficie de l'offre full pass illimité pour les autres cours de l'école hors cours aérien.

montant globale 2645 euros

comprenant la formation études-sport + les 5 cours complémentaires soit 385 **heures de formation au total** hors compétitions et représentations.

Lors de l'inscription un chèque de 350 euros est demandé puis 2295 € à solder.

Règlement en 10 fois sans frais possible avec un premier encaissement.

SIGNATURE: